



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du

Lundi 3 avril 2023

Pour diffusion :

Aux adhérents de l'Association
A la sous-préfecture de Rambouillet
A la mairie de Saint Rémy lès Chevreuse

Ouverture de l'Assemblée :

Cette assemblée générale ordinaire concernait le bilan de l'exercice 2022 ayant pris fin au 31.12.2022.

Les convocations avaient été envoyées à l'adresse des 98 familles adhérentes 15 jours avant la réunion et aucun quorum n'était requis pour la tenue de cette assemblée.

Lieu : Salle de Beauplan – St Rémy Lès Chevreuse

Horaires : 20h 30 à 23 h

A 20h 30, 32 personnes adhérentes étaient présentes et 9 procurations avaient été enregistrées, soit au total 42 adhérents votants.

L'assemblée générale ordinaire a été déclarée ouverte.

Avant de commencer la rétro projection, la Présidente présente les membres du bureau et du C.A. ainsi que les fonctions de chacun :

Membres du Bureau : Présidente : Martine MICHEL, Vice-Présidente : Florence BOUTES : gère également le dossier Les Partageurs ; Trésorière : Sylvie ROUX également chargée des animations.

Membres du Conseil d'Administration Catherine MOUCHNINO : Printemps des Artistes ; Alain MICHEL Site et Brocante ; Patrice RAGOT : Communication Adhérents ; Frédéric SAVIN : Animation et Cadre de vie
Pierre TOUTON : Conseils de quartier

Ordre du jour :

Madame Roux demande à l'assemblée son accord pour présenter le rapport financier en premier, car elle doit quitter l'assemblée plus tôt pour des raisons personnelles. Elle présente le bilan en détaillant les rentrées et sorties de chaque poste.

1. Rapport financier :

BILAN FINANCIER 2022			
Libellé de l'opération sur le compte courant	Débit	Crédit	Bilan des Principales Activités
Situation au 01/01/2022 Rappel)		191,18 €	
Printemps des Artistes	524,56 €	0,00 €	-524,56 €
Spectacle STARMANUIA	373,00 €	2 075,00 €	-2 548,00 €
Sortie Fontainebleau	2 000,00 €	753,00 €	-1 247,00 €
Brocante	1 541,03 €	4 479,00 €	2 937,97 €
Cadre de Vie (Environnement)	410,00 €	0,00 €	-410,00 €
Frais de Fonctionnement	1 831,57 €	106,27 €	-1 725,30 €
Adhésions sur l'Année 2020		1 130,00 €	1 130,00 €
TRANSFERT LIVRET sur COMPTE - COURANT .		4 274,66 €	
TRANSFERT COMPTE-COURANT sur LIVRET	6 252,77 €		
TOTAL ANNEE 2022	12 932,93 €	12 817,93 €	
Situation au 31/12/2022		76,18 €	

2. Rapport moral :

Brocante du 16/10/2022:

152 exposants dont 7 professionnels. 84 Saint Rémois, 36 Magnycois 32 en provenance d'autres communes.

La date prévisionnelle de la brocante de 2023 est le dimanche 15 octobre.

Printemps des Artistes du 20/03/2022 :

Organisé pour la première fois par Catherine Mouchnino. 7 exposants et une pose musicale assurée par 3 musiciens de jazz l'après-midi. Les artistes sont invités à déjeuner par l'association après le vernissage. Environ 300 visiteurs.

Carnaval avec les élèves des écoles Jacques Liauzun du 2/04/2022

Organisé avec les parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire. Maquillage des enfants dans la cour des écoles – défilé dans les rues du quartier avec fanfare – goûter offert dans la résidence et les jardins d'ORPEA.

Visites guidées du Château de Fontainebleau , de l'auberge Ganne et de la Maison de François Millet : 22/05/2022

Prix très associatifs : Adhérent : 26 € enfant ½ tarif Non adhérent : 34 € enfant ½ tarif. 28 inscrits transport par car inclus.

Comédie musicale Starmania le 27/11/2022

50 Places « Carré Or » à 85€ Prix associatifs - 40 € adhérents – 65 € non adhérents transport inclus – 50 adhérents inscrits.

Les Partageurs de Beauplan :

Florence Boutes et Aude Leclerc présentent cette nouvelle animation qui a pour objectif de créer du lien social et du partage dénué de valeur marchande entre les habitants. Elles rappellent les différents moyens pour s'inscrire et proposer des annonces et **communiquent la prochaine rencontre du club lecture du 3 juin.**

Monsieur Dufrasnes (adhérent) propose de présenter l'activité lors de la fête du quartier organisée par l'association **(tournoi de pétanque et jeux de Mocky prévue le 28 mai prochain.**

Conseil de Quartier : Pas de conseils en 2022

Martine Michel rappelle toutefois ce qui était prévu lors de la création des C.C.Q. :

- Budget alloué annuel de 5000 € / quartier
- Une étude sur la circulation avant la fin du mandat

Cependant, durant l'année 2022 :

- Des tables et bancs de pique-nique ont été installées derrière le terrain multisports et sur la place de Beauplan (ce qui n'a pas été du goût des riverains qui n'ont pas été consultés par la mairie. VHSR a relayé les commentaires auprès des élus)
- Une nouvelle structure de jeux dans la cour de l'école maternelle J. Liauzun a remplacé l'ancienne devenue dangereuse.

Elle précise qu'un CCQ a eu lieu le 21/3/2023 (pour lequel nous sommes toujours en attente du compte-rendu) et que les points suivants ont été soulevés :

- Aire de jeux dans la Clairière : (demandes de subvention en cours) 166 m2 env. – 36 fonctions ludiques
- Emplacement à voir avec les habitants
- Installation de tables pique-nique derrière le terrain multisports
- Remise en état de la grille qui doit se faire (assurances)
- Problèmes de sécurité – allées et venues plus ou moins louches et bruyantes.
- Fleurissement du rond-point rue du Château d'eau : il pourrait s'agir d'un aménagement minéral. M. MICHEL précise que les riverains attendent un fleurissement.

Etat des rues :

- Mauvais état des rues et des impasses en général (visite-bilan en avril/mai)
- Zone 30 : mise en conformité des panneaux de signalisation. De nouveaux panneaux « zone 30 » ont été reçus.
- Changer les 2 panneaux avec le plan de la ville à l'entrée du quartier.
- Route de Versailles : Réfection du trottoir jusqu'au Chemin d'Aigrefoin.

Commentaires des adhérents présents :

- Réfection de l'Allée des Chèvrefeuilles : est-ce fait ?.
- Création d'un trottoir côté pair rue des Chênes et rue des Merisiers : non fait
- Mur non terminé tagué route de Versailles
- Les voitures rentrent dans le bois de Beauplan

Reste à faire :

- Gymnase : nouvelle structure avec panneaux solaires.
- Elargissement des trottoirs non conformes rue des Chênes, rue des Merisiers, rue du Château-d'eau
- Plan de circulation qui pourrait éventuellement améliorer l'offre de stationnement
- Désimperméabilisation des sols des écoles élémentaire et maternelle avec ilot de fraîcheur, ainsi que du parking de l'école et de la clairière comme cela va être fait à l'école Jean Jaurès.
- Abris bus rue des Buissons (déjà évoqué)
- Courbe rue des Chênes : proposition d'installer des plots comme dans la courbe rue des Bosquets.
- Gestion du stationnement rue de la Clairière à la suite des nouvelles constructions.

Eclairage sur la commune :

D. Dufrasnes (adjoint) annonce que l'éclairage sera remplacé par des LED. Budget 400 000 €

Le soir l'éclairage sera réduit à 20 % sur l'ensemble de la commune (test). Une extinction totale sera testée sur le quartier Beauséjour à la demande des habitants.

Parcelle coin Rue de la Clairière/Rue du Château d'eau :

Nous pensons que cette parcelle non construite depuis la création du quartier appartenait à la commune. Il n'en est rien. Afin d'éviter une construction supplémentaire dans ce quartier proche de l'école, l'association a demandé si la commune pouvait soit acheter, soit préempter, ou trouver une autre solution. Après la démarche, la mairie a décidé un sursis à statuer. (mesure de sauvegarde qui permet à l'autorité compétente de différer sa décision).

Nouvelles constructions :

M. MICHEL attire l'attention sur les constructions récentes qui se font sur des tout petits terrains, la loi ALUR n'imposant aucune surface minimale pour construire.

Elle présente des photos prises Rue de la Chapelle et Rue de la Pommeraie où les maisons sont construites les unes à côtés des autres, constituant ainsi des lotissements déguisés, bien que sur les panneaux d'affichage soit déclarée 1 seule maison.

L'association a adressé un courrier au maire le 30 mai 2022 dans ce sens. La réponse fut que les constructions sont conformes aux règles d'urbanisme.

Dans le nouveau PLU, il est certain que ce genre de construction va se répéter, ce qui provoquera sans aucun doute des désagréments pour le voisinage : nuisances sonores, augmentation de la circulation dans les quartiers puisque aucun aménagement complémentaire n'est envisagé, manque de stationnement et cadre de vie dégradé.

Chemin de la Chapelle :

Frédéric SAVIN a géré ce dossier et explique qu'un collectif de 10 riverains Magnycois et St Rémois du chemin de la chapelle ont proposé aux 2 mairies une étude pour la création de places de stationnement marquées au sol accompagnées de chicanes pour ralentir la circulation, de passages piétons et d'une mise en zone 30 sur toute la rue.

Les travaux sont en cours de part et d'autre de la rue.

PS : Mise en zone 30 globale pour les communes de St Rémy et Magny les H.

Chemin de la Butte au Buis : Tronçon pour la Véloscénie, Unique liaison douce Centre-Ville / Beauplan.

Suppression des escaliers sur la moitié de la largeur ; Création d'une pente accessible aux vélos et trottinettes
Pose d'une rampe au milieu ; Eclairage intelligent
Travaux réalisés. Une inauguration sera organisée par la mairie.

Une adhérente précise que la rambarde aurait pu être en plusieurs tronçons laissant ainsi la possibilité de passer de la descente aux marches lors de croisements difficiles.

Commissions d'Urbanisme.

L'association a assisté à 3 commissions en 2022. Elles ont principalement traité de l'aménagement du centre-ville, de la construction du Cœur de Ville et des problèmes de compensation pour la mise en conformité avec les demandes de la police de l'eau, de l'aménagement du jardin public, et de l'acquisition de parcelles pour permettre l'élargissement des berges et l'accès libre au public.

Acquisition du local 13 rue de la République, des 2 locaux commerciaux 10 rue de la République, de la bande de terrain 3 place du 14 juillet pour élargir le trottoir en alignement avec le laboratoire.

Ouverture d'une crèche de 30 lits fin 2023 en centre-ville.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et des Orientations d'Aménagement et de Programmation dans le cadre du P.L.U.

Plan Local de l'Urbanisme : Projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

M. MICHEL confirme que ce projet très important engage les 10/15 prochaines années de notre commune. Elle incite les habitants à s'informer, via le site de la mairie, les associations, et à participer en livrant leurs commentaires sur les aménagements.

VHSR ne manquera pas d'informer dès que le PLU sera voté en avril par le conseil municipal et que les documents définitifs seront communiqués.

Une enquête publique sera menée en septembre/octobre, et c'est à ce moment que les habitants pourront s'exprimer dans un registre, auprès du commissaire enquêteur.

Un des principaux objectifs est de ne permettre aucune extension urbaine et de préserver ainsi les espaces naturels, agricoles et humides, soit 70 % du territoire.

Ce qui a pour conséquence d'augmenter la densité de population dans les quartiers pavillonnaires. (possibilité de x 2 préconisée par le Schéma Directeur de la Région Ile de France qui prévoit une augmentation possible de la population de 15 % en Ile de France)

Parc social de la commune :

La commune est déficitaire en logements sociaux, et se doit de respecter la loi SRU. Actuellement nous payons une amende de 150 000 €. En cas de carence elle est multipliée par 3.

Le taux est actuellement de l'ordre de 12 % au lieu de 25 % imposés par la loi. Il manque donc 400 logements sociaux. L'état (D.D.T.) demande que 138 logements soit programmés dans les 3 ans à venir.

Le nouveau P.L.U. prévoit 35 % de social pour une construction de 5 logements et + pour compenser.

Présentation avec plans des 3 Orientations d'Aménagement Programmé

- Chevincourt : 90 logements env. : 1/3 social – 1/3 bail réel solidaire – 1/3 accession libre.
- Terrain des Soeurs : 20 logements – accueil d'un établissement public lié à l'environnement – maintien de la liaison douce actuelle
- Quartier de la gare : commerce + logements dont 35 % de sociaux – projet non abouti qui doit tenir compte de projets Pole Gare

On peut donc constater que c'est encore le quartier de Beauplan qui accueille le plus de logements sociaux.

Nuisances aériennes : <http://allianceassociative.fr/flight/map/LFPN>

A l'aide de cartes de navigation M. MICHEL explique que le quartier se trouve sous la trajectoire de rentrée vers l'aérodrome à partir du Point Sierra, par vent d'Est, ce qui entraîne des nuisances très fortes.

Les analyses de suivi des vols montrées à l'écran grâce au logiciel développé par les associations faisant partie du collectif ALLIANCE démontre l'augmentation du trafic, sa dangerosité, la pollution atmosphérique subie par chacun d'entre nous.

Démarches du Collectif :

17/3/22 : : Réunion avec les maires des communes impactées pour qu'ils soutiennent les objectifs de réduction et de régulation du trafic, l'élimination des avions très bruyants, la mutualisation des avions vertueux (électriques et indice de performance supérieur à 100).

Rencontre avec le nouveau Secrétaire Général en préfecture.

Présence de V.H.S.R. à 2 commissions en préfecture : 14/01/2022 & 24/11/2022

Avancées :

Installation de 2 stations de mesures de bruit 1 aux Cottages – 1 à Gif sur Y. au sud du Point Sierra pour nous permettre d'avoir des preuves supplémentaires à présenter.

Subventions des Agglomérations pour équiper les avions bruyants de silencieux mais pour nous ce n'est pas une solution suffisante : pas de réduction significative, et autant de pollution (essence au plomb).

Le dossier a été confié à un avocat spécialisé.

Une manifestation aura lieu dans l'aérodrome le 13 mai 10h.

Gare Saint Rémy

13 05 2022 : Venue de Valérie Péresse : Suppression de la voie T

Ce qui a pour conséquence d'éviter un mur de soutènement de 0,5m à 6 m de haut d'une longueur de 200 m.

Les associations demandent également l'annulation de la voie 10 et son report à Massy près des ateliers de maintenance. Si cette voie 10 n'est pas construite, les terrains « RATP » ainsi libérés pourraient être aménagés à moindre coût pour la création d'une cinquantaine de places de parking aérien végétalisé avec une sortie piétons directe vers le marché.

La RATP doit réviser son projet, une nouvelle enquête publique sera menée.

Prochaines animations :

- 5 février : Tournoi de Tarot
- 12 Mars : Tournoi de Belote
- 26 Mars : Printemps des Artistes
- 3 Mai : Manifestation dans l'aérodrome de Toussus-le-Noble
- 28 Mai : Tournoi de Pétanque & Mòlkky
- 3 juin : Les Partageurs - Club de lecture

3. VOTE DU QUITUS :

Rapport financier : Pour à l'unanimité

Rapport moral : Pour à l'unanimité

4. MANDAT & NOUVELLE CANDIDATURE

- Florence BOUTES ne renouvelle pas son mandat de vice-présidente et reste membre du C.A.
- Axel MOITTIER pose sa candidature au C.A. – vote Pour à l'unanimité

Avant de lever la séance, la Présidente remercie les adhérents présents ainsi que les membres de l'association. La séance est levée à 22 h 50, suivie d'un pot de l'amitié

Addendum au compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Lors de sa réunion du 14 avril 2023, le Conseil d'Administration a élu le nouveau bureau de l'association qui se compose comme suit :

- Présidente : Martine MICHEL
- Vice-Président : Frederic SAVIN
- Trésorière : Sylvie ROUJIX

Les membres du conseil d'Administration sont :

- Florence BOUTES
- Alain MICHEL
- Axel MOITTIER
- Catherine MOUCHNINO
- Patrice RAGOT
- Pierre TOUTON

Le siège social de l'association est maintenu au domicile de la présidente.